

FEDE

Une contribution de solidarité, c'est quoi et pourquoi ?

A l'Etat de Fribourg, la dernière fois que nous avons parlé de contribution « de solidarité », c'était dans les années 90 et il s'agissait de redresser les finances de l'Etat. Le terme « solidarité » avait alors un goût quelque peu amer. Aujourd'hui, il retrouve tout son sens dans la proposition de contribution qui est soumise à votre appréciation.

Souvenez-vous la pression mise sur le personnel au milieu des années 90. La FEDE, organe faitier qui regroupe l'ensemble des associations du personnel de l'Etat (celle des cadres et magistrats mise à part) était dirigée par des collègues bénévoles qui n'arrivaient plus à gérer la crise et avait de la peine à défendre les intérêts du personnel avec toute l'énergie voulue. Face à cette situation, elle a choisi une voie plus professionnelle en mettant deux permanents syndicaux aux postes clés : la présidence et le secrétariat. A partir de là, les choses ont changé : la FEDE est devenue l'interlocutrice incontournable pour le Conseil d'Etat et elle a obtenu de bons résultats. Par exemple le maintien de fait de la prime de fidélité par son intégration dans l'échelle des traitements, de bonnes dispositions dans la LPers et le RPers, aucun retard dans l'indice de renchérissement, un rattrapage partiel du retard concédé auparavant, etc. Elle a aussi participé à la mise sur pied d'EVALFRI et est active dans plusieurs commissions ou groupes qui traitent d'affaires touchant le personnel. Beaucoup d'autres cantons envient notre efficacité et le bon climat social qui règne à Fribourg.

En contre partie, la FEDE a accepté de financer partiellement le salaire de ces deux permanents par le biais d'une cotisation extraordinaire des membres de ses associations. Cette solution transitoire arrive à son terme et il faut trouver un mode de financement qui puisse s'inscrire dans la durée. Un premier pas a été fait lorsque nous avons obtenu une subvention annuelle du Conseil d'Etat.

Il s'agit aujourd'hui de faire un pas de plus

Afin de maintenir et de développer le côté professionnel de notre organisation, nous avons besoin de vous. Année après année, chaque personne travaillant pour l'Etat de Fribourg a bénéficié du travail de la FEDE, sans être pour autant obligatoirement membre d'un syndicat ou d'une association du personnel. Année après année, ce sont les seules personnes membres des associations composant la FEDE qui ont assumé le coût de cette activité. Même l'employeur qu'est le Conseil d'Etat reconnaît qu'il y a là une certaine injustice.

La FEDE est l'instrument qui défend vos intérêts, il s'agit de la renforcer. C'est pourquoi nous proposons d'instaurer une pratique courante dans le secteur privé régi par conventions collectives de travail : la contribution de solidarité. **Sans devoir être membre d'une association membre de la FEDE, chaque membre du personnel paierait ainsi une contribution visant à assurer au mieux la défense de ses intérêts.** Ce geste peu onéreux permettra de développer notre structure et d'assumer ainsi encore mieux les différentes tâches visant à défendre les intérêts du personnel. A titre d'exemples, une demande de réduction du temps de travail vient d'être déposée, une réflexion globale doit se faire sur l'avenir de la caisse de pensions ; nous avons besoin de forces vives pour cela.

La Fédération des associations du personnel des services publics du canton de Fribourg (FEDE) a été créée en 1947 et regroupe quasi tous les syndicats et associations du personnel de l'Etat de Fribourg. Elle est l'interlocutrice du Conseil d'Etat pour tout ce qui

L'avis du Conseil d'Etat

La FEDE a déposé une demande auprès de la délégation du Conseil d'Etat pour les questions de personnel en 2003. Après plusieurs discussions, le Conseil d'Etat a accepté d'entrer en matière et reconnaît les avantages suivants à cette contribution :

- 1) *Elle permet à la FEDE de disposer d'une structure indépendante et d'assurer ainsi sa pérennité.*
- 2) *De ce fait, l'ensemble du personnel de l'Etat bénéficie directement et régulièrement des résultats des négociations de la FEDE avec le Conseil d'Etat (par exemple, compensation du renchérissement).*
- 3) *L'ensemble du personnel de l'Etat participe au financement de la FEDE, alors qu'aujourd'hui seules les personnes membres d'une association affiliée à la FEDE y contribuent. Il faut reconnaître à ce sujet que la situation actuelle a un aspect choquant, dans le sens qu'une majorité du personnel de l'Etat bénéficie, sans aucun soutien et effort, des résultats obtenus par une minorité. La contribution de solidarité mettra fin à cette situation.*
- 4) *Les cotisations annuelles versées par les membres aux associations devraient pouvoir être réduites.*

A noter que la contribution de l'Etat au fonctionnement de la FEDE de Fr. 20'000 par an reste acquise.

Votre avis en deux temps - collectivement et individuellement

L'ensemble du personnel est ou sera consulté sur le projet de disposition légale instituant une contribution de solidarité. De cette consultation dépendra l'avenir réservé à cette idée. Aujourd'hui, dans un premier temps, il s'agit de déterminer par cette consultation si la majorité du personnel est prête à participer financièrement à la défense de ses intérêts. C'est la première étape.

Ensuite, la disposition laisse à chacune et chacun, individuellement, la possibilité de refuser, lors de son introduction, de verser cette contribution. Le montant envisagé est de l'ordre de 2 francs par mois, donc très modeste.

Puisque chacune et chacun aura la possibilité de se prononcer individuellement, nous vous demandons maintenant d'accepter le principe d'une contribution de solidarité à l'Etat de Fribourg.

Informations et échanges

Malgré certains bruits qui ne manquent pas de circuler dans de tels cas, et qui circulent déjà, nous osons croire que les cadres n'influenceront pas leur personnel ou, si tel devait être le cas, que celui-ci saura garder son indépendance pour se prononcer selon ses intérêts.

Vous trouverez ci-dessous les coordonnées de la FEDE. Si l'un ou l'autre des services de l'Etat souhaite qu'une information au personnel soit faite directement lors d'une séance organisée, nous sommes à disposition. Vous trouverez également les textes mis en consultation et les adresses des associations et de leurs responsables sur notre site internet.

Nous comptons sur l'esprit de solidarité de chacune et chacun d'entre vous, c'est aussi ainsi que nous avons pu réaliser un bon travail ces dernières années.

Merci de votre solidarité.